



Séance du 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur Patrick OLIVIER, Maire, le 12 juin, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JUIN, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. OLIVIER, BOISARD, CHERRIERE, FOLTZENLOGEL, PIEDAVENT, MOREAU, ROUSSEAU, DUJARDIN et MMES ORY, HUET, PLOQUIN, BONNET, DAVID, PIMOT, PELGER.

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 12/06/2026. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/05/2026 a été transmis par écrit aux élus le 12/06/2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2026.

Excusés : Madame Jeanine HUET. Madame Laurence PLOQUIN.

Représentés : Madame Jeanine HUET donne procuration à Madame Sophie ORY. Madame Laurence PLOQUIN donne procuration à Monsieur Thierry CHERRIERE.

Absent : /

ORDRE DU JOUR

1) Désignation du secrétaire de séance

2) DCM n°2026-45- Approbation du compte-rendu du 04 mai 2026

3) Délibérations

DCM n°2026-46 – Composition de la commission de contrôle des listes électorales

DCM n°2026-47 – Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire (2026-2027)

DCM n°2026-48 – Mise à jour des tarifs municipaux (restaurant scolaire)

DCM n°2026-49 - Mise à jour de la liste des bénévoles de la bibliothèque

DCM n°2026-50 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2026 (FDSR 2026) – Enveloppe « projet » pour la rénovation de la salle des fêtes

DCM n°2026-51 - Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements)

DCM n°2026-52 - Réduction exceptionnelle loyer du local professionnel situé 11 rue de la Treille

DCM n°2026-53 - Annulation de la DCM n°2025-82 du 17 décembre 2025 relative à la rétrocession de la voirie

DCM n°2026-54 - Tarif du repas des aînés du 8 mai 2026

DCM n°2026-55 - Annulation de la DCM n°2026-09 du 12 mars 2026 relative à la mise à jour du plan de gestion

4) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

5) Dates à retenir

6) Questions diverses

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera M. Thierry CHERRIERE conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2026-45 - Approbation du procès-verbal du 04 mai 2026

Suite à l'ouverture de séance à 18h30, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 04/05/2026 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Délibérations

Finances Locales

Délibération n° 2026-46

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission de contrôle a pour rôle de s'assurer, avant chaque scrutin, de la régularité de la liste électorale issue du registre électoral unique. Elle est aussi chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs.

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2018,

Vu la circulaire du 12 juillet 2018,

Vu l'article L19 du nouveau code électoral,

Considérant que dans les communes où une seule liste a obtenu des sièges au Conseil Municipal lors du renouvellement du 20 mars 2026, il y a lieu de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉSIGNE les membres suivants à la commission de contrôle des listes électorales :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Frédéric ROUSSEAU	Victoire DAVID
Emilie MABILEAU	Angélique BRUNEAU
Christel COUSSEAU	Agnès OLIVIER

Délibération n° 2026-47

Objet : Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire (2026-2027)

Madame l'adjointe en charge de la commission enseignement et vie scolaire présente le projet du nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire qui a préalablement été étudié en commission et présenté en réunion de travail préparatoire à ce Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de revoir le règlement intérieur qui a pour objectif de fixer les règles pour la restauration scolaire à compter la rentrée scolaire 2026-2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié,

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau règlement intérieur et de l'autoriser à le signer.

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié pour la rentrée scolaire 2026/2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur de la restauration scolaire tel que présenté à l'assemblée délibérante et tous les documents liés à ce dossier.

A titre d'information, les pièces relatives à l'inscription annuelle pour la restauration scolaire pourront être téléchargeables sur le site internet et à rendre obligatoirement à la Mairie pour validation.

Délibération n° 2026-48

Objet : Tarifs municipaux (restaurant scolaire)

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs des repas de la cantine. Il propose d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1 septembre 2026.

Vu la délibération n° 2025-26 du 14 mai 2025 fixant les tarifs municipaux du restaurant scolaire,

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant	Repas enfant allergique (repas fourni par les parents)	Repas occasionnel	Repas adulte
3.80€	2.00 €	4.50€	6.00 €

Délibération n° 2026-49

Objet : Bénévoles de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est tenue par des bénévoles. Une convention lie chacun des bénévoles à la mairie. Ainsi, il y a lieu de rappeler la liste des bénévoles de la bibliothèque qui travailleront dans les nouveaux locaux à compter du 01 septembre 2026,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** la liste suivante des bénévoles de la bibliothèque municipale :

* Patricia THIBAULT (référente DDLLP)

* Roselyne TOURNEUX (référente DDLLP)

* Virginie TOURNEUX (référente DDLLP)

Debbie WILLES

Elisabeth PARADIS

Dominique VICENTE

Véronique HERSARD

Brigitte GARCIA

**Direction Départementale du Livre et de Lecture Publique*

Délibération n° 2026-50

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2026 (FDSR 2026) – Enveloppe « projet » pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose la chose suivante :

Vu l'article L 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du FDSR,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du FDSR 2026 – Enveloppe « projet » dans le cadre de l'opération de rénovation de la salle des fêtes.

Considérant que ce projet a bénéficié de l'enveloppe « socle » en décembre 2025,

L'estimatif prévisionnel du projet de rénovation de la salle des fêtes est le suivant :

Dons	40 000 €
Assurances	200 000 €
Autofinancement communal	360 070 €
DGD 2024	268 114 €
DGD 2025	19 376 €
DSIL 2025	250 000 €
Subvention FDSR 2026 - Enveloppe « socle » (déposée en 2025)	11 216 €
Subvention FDSR 2026 - Enveloppe « projet »	80 000 €
TOTAL HT	1 228 776 €

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du FDSR 2026 – « Enveloppe projet » dans le cadre de l'opération de rénovation de la salle des fêtes
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dons	40 000 €
Assurances	200 000 €
Autofinancement communal	360 070 €
DGD 2024	268 114 €
DGD 2025	19 376 €
DSIL 2025	250 000 €
Subvention FDSR 2026 - Enveloppe « socle » (déposée en 2025)	11 216 €
Subvention FDSR 2026 - Enveloppe « projet »	80 000 €
TOTAL HT	1 228 776 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de signer toutes les pièces s'y rapportant.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au BP 2026 du Budget Principal sur les fonds propres de la commune.

Délibération n° 2026-51

Objet : Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements)

Le SIEIL regroupe l'ensemble des communes d'Indre et Loire autour des compétences énergies depuis 1937.

Considérant que le projet de loi de décentralisation qui doit être présenté au parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal.

Considérant que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions »

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

Propose de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

Le Président du SIEIL précise qu'un courrier à destination de l'ensemble des parlementaires d'Indre-et-Loire a déjà été transmis.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal et de l'autoriser à signer ladite motion ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'énergie

Vu les statuts du SIEIL,

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ADOpte** la motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence "distribution d'électricité et de gaz" au sein du bloc communal, telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite motion ainsi que tout document nécessaire à sa mise en oeuvre et à la transmettre au premier Ministre et au Ministre de l'intérieur.

Délibération n° 2026-52

Objet : Réduction exceptionnelle loyer du local professionnel situé 11 rue de la Treille

Monsieur le Maire rappelle la chose suivante :

Une fuite d'eau a été signalée par la locataire du local commercial situé 11 rue de la Treille, le 27 avril dernier. Après vérification, il s'avère que le compteur de la locataire n'est pas relié uniquement à son utilisation personnelle. Ainsi, il lui est facturée une consommation excessive par rapport à son utilisation personnelle effective.

Monsieur le Maire précise que le nécessaire va être fait afin de revoir la consommation au prorata de l'usage de chacun des locataires des locaux professionnels.

En compensation de la facture disproportionnée reçue, il est donc prévu une réduction du loyer du local professionnel situé 11 rue de la Treille, comme suit :

- Absence de loyers dus pour les mois de Juillet 2026 et Août 2026
- Une réduction du loyer de Septembre 2026 de 78.37 €, soit un reste à payer de 9.21€ au titre du loyer de septembre 2026.

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** l'absence de loyers dûs pour les mois de Juillet 2026 et Août 2026
- **VALIDE** la réduction du loyer de Septembre 2026 de 78.37€

Délibération n° 2026-53

Objet : Annulation de la DCM 2025-82 du 17 décembre 2025 relative à la rétrocession de la voirie

Monsieur le Maire expose la chose suivante :

Dans le cadre du projet immobilier mené par Bouygues Immobilier de construction de 20 pavillons, rue de la Chevrette, la voirie, les réseaux et les futurs espaces publics situés dans l'emprise du projet doivent être rétrocédés à la commune. A ce titre une convention de rétrocession a été conclue entre Bouygues Immobilier et la Commune, et votée par délibération n°2025-82 du 17 décembre 2025.

Cette rétrocession était subordonnée aux conditions suivantes :

- installation d'une plateforme pour y mettre les bacs poubelles par Bouygues Immobilier,
- débouchage du réseau d'eaux pluviales par Bouygues Immobilier (sous présentation de la facture),
- nettoyage des trottoirs et caniveaux par Bouygues Immobilier,
- curage des fossés par Bouygues Immobilier.

Force est de constater qu'à ce jour, aucun des travaux demandés n'a été exécutés.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°2025-82 du 17 décembre 2025 et de ne pas procéder à la rétrocession de la voirie.

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** l'annulation de la DCM n°2025-82 du 17 décembre 2025,
- **REFUSE** la rétrocession de la voirie

Délibération n° 2026-54

Objet : Tarif du repas des aînés du 08 mai 2026

Monsieur le Maire rappelle la chose suivante :

Le 08 mai 2026, la commune a organisé le repas des aînés. Ce repas a eu lieu sur la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et était destiné aux habitants de la commune, âgés de plus de 75 ans au 31 mai 2026

Monsieur le Maire propose que le tarif du repas pour les personnes accompagnantes de moins de 75 ans soit de 25.00€

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** le tarif proposé de 25€/personne pour les personnes accompagnantes de moins de 75 ans
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2026

Délibération n° 2026-55

Objet : Annulation de la DCM 2026-09 du 12 mars 2026 relative à la mise à jour du plan de gestion

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les parcelles cadastrales référencées ci-après ont fait l'objet d'une demande d'intégration au plan de gestion de l'office national des forêts, par délibération du Conseil Municipal, en date du 12 mars 2026 :

2025	C1462	Le Peu de la Gardière	00ha 63a 19ca
	A0432	Les Grands Champs	01ha 58a 55ca
2023	A0841	La Croix de Saint Martin	00ha 31a 04ca
	A0889	Les Clos Morisseau	00ha 63a 22ca
	A1143	Le Vau Lambert	00ha 47a 94ca
	A1144	Le Vau Lambert	00ha 02a 36ca
	A550	Buton	00ha 13a 21ca
	A830	La Croix de Saint Martin	00h 16a 04ca
	A915	Les Clos Morisseau	00ha 29a 94ca
	C338	Le Mortier aux Chuches	00ha 16a 59ca
	C423	Le Haut Pigeonnier	01ha 71a 37ca
	C475	Les Grands Clos	00ha 19a 64ca
	C487	Les Grands Clos	00ha 29a 68ca
	C525	Les Grands Clos	00ha 19a 17ca
	C1255	Le Peu du Vau Bahus	00 ha 13a 26ca
	A890	Les Clos Morisseau	00ha 20a 38ca
	C0250	Le Vau Renou	00ha 44a 07ca
	C0510	Les Grands Clos	00ha 35a 52ca
	A0149	Les Perres	00ha 54a 34ca
2022	A1332	Buton	00ha 31a 34ca
2021	A559	Buton	01ha 60a 72ca
2020	Z0105	L'Ouche au Fief	00ha 30a 49ca
	Z0105	L'Ouche au Fief	00ha 26a 15ca

Après avoir échangé avec l'office national des forêts, il s'avère que cette demande n'a pas encore été validée.

Dès lors, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°2026-09 du 12/03/2026 et de ne pas faire de demande à l'office national des forêts pour la mise à jour du plan de gestion.

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** l'annulation de la DCM n°2026-09 du 12 mars 2026,
- **REFUSE** la mise à jour du plan de gestion.

4) Décision du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

2026-41	06/05/26	PO	Commande Publique	Colombarium cimetière	LEYLAVERGNE	6 963.60 €
2026-42	11/05/26	PO	Commande Publique	Matériel ST	PROTECTHOMS	808.75 €
2026-43	18/05/26	PO	Commande Publique	Produit lave vaisselle SDF	PLG	93.05 €
2026-44	20/05/26	PO	Commande Publique	Matériel ST	PROTECTHOMS	165.66 €
2026-45	29/05/26	PO	Commande Publique	DJ Fete du 18/07/26	MUSIC SYSTEM	550.00 €
2026-46	03/06/26	PO	Commande Publique	3 Barrières médecin	MANUTAN	274.08 €
2026-47	05/06/26	PO	Commande Publique	Raccordements informatique & téléphonie bibliothèque	MASC INFORMATIQUE	485.48 €
2026-48	10/06/26	PO	Commande Publique	Siège tracteur	OUVRARD	80.86 €
2026-49	10/06/26	PO	Commande Publique	Révision climatisation tracteur	OUVRARD	1 083.95 €
2026-50	10/06/26	PO	Commande Publique	Vidange tracteur	OUVRARD	1 227.32 €
2026-51	12/06/26	PO	Commande Publique	Eclairage W/C publics	BTB BOUCHER TRAVAUX DU BATIMENT	540.00 €
2026-52	12/06/26	PO	Commande Publique	Totems professionnels de santé	AXIMUM	81.90 €

5) Dates à retenir

Vendredi 19 juin 2026 à 18h00 : Invitation Comm' une image

Samedi 20 juin 2026 toute la journée : Congrès départemental des sapeurs-pompiers de Touraine à Chouzé sur Loire (invitation dans le cadre du CCFF notamment)

Lundi 22 juin 2026 à 14h00 : Réunion au Fil du Jazz à Coteaux sur Loire

Lundi 22 juin 2026 à 19h00 : Conseil Municipal

Mardi 23 juin 2026 de 8h45 à 10h15 : Réunion comité musique (pour école de musique 2026/2027)
Mairie de Benais

Mardi 23 juin 2026 à 18h30 : Conseil d'école

Mardi 23 juin 2026 à 18h30 : Réunion commission culture et communication en mairie

Mercredi 24 juin 2026 à 18h30 : Réunion en mairie avec les associations sportives du complexe sportif (foot/tennis/pétanque)

Samedi 04 juillet 2026 à 8h30 à l'école : Grand lessivage de l'école

Mardi 07 juillet 2026 à 7h30 : Visite de la forêt avec l'ONF

Mercredi 08 juillet 2026 à 14h00 en mairie : RDV M. VAUGOYEAU, directeur de l'ADAC 37

Jeudi 09 juillet 2026 à 17h30 à Gizeux : Inauguration des bâches souples des réservoirs incendie données par la centrale EDF aux communes de Bourgueil, Continvoir et Gizeux (à Gizeux, car plus pratique pour se stationner - lieu-dit les Fortineries <https://maps.app.goo.gl/Kp1pUrW1YGcrMkNs8>)

Mardi 04 août 2026 à 14h30 en mairie : Formation budget pour les élus (avec M. Bertrand)

6) Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h39.

Le Maire,
Patrick OLIVIER



Le secrétaire de séance,
Thierry CHERRIERE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Thierry Cherriere.